

Fin de prendre ses médicaments n'importe comment

« L'objectif est de renforcer le rôle du pharmacien dans la boucle des soins de santé. » Fabienne BRYSKÈRE

31,80 euros : la rémunération forfaitaire par patient pour les

Les pharmaciens accompagneront mieux les patients chroniques grâce au schéma de médication.

Une nécessité pour éviter les interactions néfastes entre médicaments.

● Emmanuel HUET

Le métier de pharmacien ne va pas changer mais la profession se sent valorisée par cette appellation de « pharmacien de référence ». Depuis le 1^{er} octobre, les patients atteints de maladie chronique peuvent être accompagnés par leur pharmacien dans la gestion de prise de médicaments. « Ici, on s'assure de la bonne prise du traitement », se réjouit Arnaud Lambert. Installé dans l'officine familiale depuis sept ans, ce pharmacien namurois est convaincu par cette approche qui l'éloigne de l'image caricaturale : « Beaucoup de gens nous voient comme des vendeurs de boîtes, des épiciers... »

Concrètement, le pharmacien pourra élaborer un schéma de médication avec le patient. Fini de griffonner sur la boîte de manière sommaire « 3X/jour avant le repas ». Désormais les patients auront une fiche détaillée reprenant l'ensemble de leurs médicaments et précisant le nombre de gélules ou de comprimés à prendre et à quel moment précis de la journée.

Pour ceux qui ont un rhume et

« En suivant mieux nos patients, ils seront peut-être moins malades. »

deux gripes intestinales par an, cela a peu d'intérêt. Mais pour les malades chroniques, la prise de médicaments peut se chiffrer en dizaines par jour.

50 médicaments par jour

Preuve à l'appui, Arnaud Lambert imprime le schéma d'un patient de sa pharmacie. Le compte est fait : ce pauvre homme doit ingurgiter 50 médicaments par jour. Il est donc impératif de les prendre au bon moment et de ne pas mélanger certains d'entre eux. « Ce monsieur prend de la morphine. Mais cela peut provoquer de la constipation. D'habitude, on le dit oralement. Ici, dans le schéma de médication, on peut l'indiquer en commentaire. » Le patient, à la lecture de ce commentaire, privilégiera un peu de marche et boire de l'eau plutôt que d'aller chez le médecin s'in-

quiéter de sa constipation. « Les gens ne se rendent pas compte que les effets d'un médicament peuvent annuler ceux d'un autre. Le moment de prise est vraiment important. » Et donc, en limitant les interactions néfastes, on réduit aussi certaines interventions médicales voire chirurgicales. « 26 % des opérations sont dues à la prise de médicament », souligne le pharmacien.

Ce schéma de médication était déjà proposé par le pharmacien. Il sera désormais plus systématisé. En contrepartie, le professionnel bénéficiera, via l'Inami, d'une rémunération forfaitaire de 31,8 €. « Si ça nous prend du temps ? C'est difficile à évaluer. C'est d'abord de l'encodage puis on vérifie les temps de prise... » Le patient aura ainsi une vue panoramique de l'ensemble de ses médicaments. Un regard qui pourrait lui faire changer de comportement. « Certains vont se rendre compte qu'ils en prennent beaucoup et ça peut poser des questions. Cela permettra aussi d'éviter les doublons. » C'est le cas lorsqu'un médecin peut ainsi prescrire une molécule identique à celle d'un autre spécialiste que le patient aurait également consulté.

Ce schéma pourrait donc réduire à terme la consommation de médicaments. Mais ce n'est pas cela que retient Arnaud Lambert. « En suivant mieux nos patients, ils seront peut-être moins malades. Et je serais plus heureux de délivrer une boîte de médicament en moins. » ■

LE POINT DE VUE DES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

LES PHARMACIENS « Cette initiative, c'est une question de santé publique »

« C'est une initiative que nous soutenons car elle va garantir le suivi des soins médicaux, qui relève de la protection de la santé publique. » Pour Bernard Pirotte, président de l'Ordre des pharmaciens, cette mesure de la ministre Magie De Block va dans le bon sens.

Car l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques représente un vrai défi pour les professionnels de la santé.

« Certaines études démontrent que ces patients n'ont pas toujours une adhérence thérapeutique optimale. Donc le fait d'établir une con-

vention entre le pharmacien et le patient, cela va renforcer ce suivi. La personne en question va recevoir un schéma de médication qui sera observé par son pharmacien. On peut donc imaginer que ça va améliorer l'adhérence thérapeutique. »

Offrir un accompagnement personnalisé, fournir un schéma de médication : c'est bien, mais ça prend du temps. Cette mesure ne vient-elle pas accroître la charge de travail des pharmaciens ? « Je pense que beaucoup de pharmaciens font déjà ce travail. Mais ici, on officialise tout ça », en apportant des

garanties.

Pour ce service supplémentaire, les pharmaciens de référence recevront une rémunération forfaitaire de 31,80 € par patient par an, de l'Inami. « C'est vrai que c'est insuffisant, et que ça s'apparente à une rémunération symbolique, concède Fabienne Bryskère, vice-présidente de l'Office des pharmacies coopératives. Mais l'objectif, c'est de renforcer le rôle du pharmacien dans la boucle des soins de santé. » Le pharmacien se sépare ainsi de son image de commerçant, pour consolider son rôle de professionnel de la santé. ■ C.D.

LES MÉDECINS

« Il faut que les conditions d'un vrai partenariat soient réunies »

Du côté des médecins, on assure que le premier bénéficiaire de cette mesure est le patient. « Le citoyen qui va chez le médecin et le pharmacien a tout intérêt à ce qu'il y ait un schéma de médication qui corresponde au mieux à ses besoins », souligne le Dr Paul De Munck, président du Groupement belge des omnipraticiens, qui s'exprime pour le Cartel (NDLR : l'un des trois syndicats médicaux belges).

Car le médecin sait ce qu'il prescrit, mais il n'est toujours conscient de la manière dont le patient utilise sa prescription. « Prend-il ses médicaments ? Suit-il correctement la posologie ? Et nous ne savons pas toujours si nos patients consomment également des médicaments en vente libre. »

Le renforcement de la collaboration entre pharmaciens et médecins est donc perçu d'un bon œil. Car l'échange et la mise à jour du schéma thérapeutique est bénéfique pour chacune des parties.

Il y a cependant une réserve, ou plutôt,

une mise en garde : « Cela ne marchera entre les médecins généralistes et les pharmaciens que si les conditions d'un vrai partenariat sont créées, dans le respect mutuel des champs de compétence des uns et des autres. »

Bref, il faut que chacun joue le jeu : « Et il ne s'agit pas de transformer le pharmacien en un gestionnaire de dossiers médicaux ! »

Dans le même temps, il est nécessaire que ces professionnels de la santé consolident leurs relations. « Il est en effet essentiel que les pharmaciens et les médecins se parlent plus, se voient plus, participent ensemble à des formations mixtes, construisent des projets. »

Paul De Munck plaide pour une concertation médico-pharmaceutique plus systématique, plus organisée dans la durée. « Je suis pour un dialogue plus structuré entre le pharmacien et le médecin. » Car l'interdisciplinarité est salutaire dans l'organisation des soins de première ligne. ■

C.D.

Le projet de Maggie De Block

C'est une mesure qui vient renforcer le rôle du pharmacien. Dans toutes les pharmacies du pays, les patients atteints de maladie chronique peuvent désormais se choisir un « pharmacien de référence ».

L'objectif de ce service ? Offrir une

écoute attentive au patient, et assurer un accompagnement personnalisé par la remise d'un schéma de médication, reprenant tous les médicaments qu'il utilise. La tâche du pharmacien de référence consiste ensuite à enregistrer tous les médicaments du patient dans le dossier pharmaceutique partagé (DPP).

En signant une convention avec son

pharmacien de référence, le patient donne son consentement pour le suivi des soins pharmaceutiques, et marque son accord pour le partage électronique de ses données de santé, entre les prestataires de soins. Le schéma de médication permettra ainsi d'avoir une vue d'ensemble des médicaments du malade chronique - tant ceux prescrits que ceux sans ordonnance.

Le nouveau service vise également à favoriser l'interdisciplinarité entre le pharmacien, le médecin généraliste, le patient et les autres prestataires de soins.

Notons enfin que ce nouveau service est entièrement gratuit pour le patient. Les pharmaciens de référence recevront, quant à eux, une rémunération forfaitaire annuelle de l'Inami.